



Bureau de la vérificatrice générale

Rapport semestriel sur les procédures de suivi



SEPTEMBRE 2021

Bureau de la vérificatrice générale

Le 17 septembre 2021

Monsieur le Maire, membres du Comité de la vérification et membres du Conseil,

Je suis heureuse de présenter ce rapport sur les procédures de vérification de suivi appliquées par mon bureau. Ce document fait le point sur les mesures prises par la direction pour régler les problèmes soulevés dans les vérifications passées et fait état de l'évaluation de ces mesures par mon bureau.

Au nom du personnel chargé de la vérification, je souhaite remercier la direction pour sa collaboration et son aide.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Gougeon', written in a cursive style.

Nathalie Gougeon, CPA, CA, CIA, CRMA, baccalauréat en communications
Vérificatrice générale

Table des matières

Contexte	4
Revue des recommandations de longue date	4
Processus de suivi.....	4
Figure 1 – Processus de suivi des recommandations de vérification.....	5
Priorité actuelle	5
Résultats (vérifiés) du BVG	6
Figure 2 – État des 53 recommandations examinées par le BVG	6
Vue d'ensemble	6
Figure 3 – État global des 571 recommandations émises depuis 2015.....	7
Figure 4 – États attestés par la direction (pas encore vérifiés par le BVG).....	7
Secteurs comportant des risques majeurs	8
Figure 5 – Recommandations en observation.....	8
Conclusion	8

Contexte

Selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et la Charte de vérification du Bureau de la vérificatrice générale (BVG), la vérificatrice générale doit « faire le suivi des constatations et des mesures correctives dans le cadre des missions et rendre compte périodiquement, au Comité de la vérification, des mesures correctives qui ne sont pas mises en œuvre efficacement ».

En mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la modification du « Bureau de la vérificatrice générale - Processus de mise à jour de la mise en œuvre des recommandations de vérification - Modification proposées » Rapport (ACS2021-OAG-BVG-002) présentée par le BVG. Vu les changements apportés, le BVG doit maintenant remettre au Comité de la vérification et au Conseil un rapport semestriel sur les résultats des procédures de vérification de suivi pour les recommandations échues et mettre en évidence les secteurs comportant des risques majeurs qui nécessitent une plus grande attention de la part de l'administration municipale. Le présent rapport est le premier produit en application de ce nouveau processus.

Revue des recommandations de longue date

Dans le cadre du premier examen, par la vérificatrice générale, des recommandations non appliquées (dont certaines datent de 2011), nous avons regardé si les recommandations étaient toujours d'actualité (applicables) et si la direction avait fait ce qu'il fallait pour réduire les risques déterminés dans la vérification originale, dans une mesure acceptable. Après cette évaluation et discussion avec la direction, le BVG a clos un certain nombre de recommandations et, aucun autre travail de suivi n'en sera fait. Le BVG mettra désormais l'accent essentiellement sur les recommandations formulées à partir de 2015¹. Il s'assurera ainsi que ses ressources sont affectées aux secteurs comportant des risques majeurs et qu'il fournit à la Ville le meilleur service à valeur ajoutée.

Processus de suivi

Chaque trimestre, le Bureau du directeur municipal reçoit des directions générales une mise à jour concernant les recommandations non appliquées qui relèvent d'elles. Après, il revoit l'état de mise en œuvre de ces recommandations et fait le point avec le BVG. Ce dernier examine ensuite les recommandations pour savoir lesquelles n'ont pas été appliquées et lesquelles l'ont été. Il confirme auprès de la direction les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations et peut pousser son examen plus loin afin d'appuyer ses conclusions. Une fois son examen terminé, il communique ses constatations et les prochaines étapes² à la direction. S'il est déterminé qu'une recommandation n'a pas encore été mise en œuvre ou est en cours, la direction explique la situation au BVG et donne une

¹ Le BVG continue toutefois de faire le suivi de quelques recommandations émises avant 2015 considérées comme présentant un risque élevé pour la Ville et son administration.

² Les prochaines étapes peuvent inclure la prise de mesures supplémentaires par la direction, l'application d'autres procédures de suivi par le BVG ou l'évaluation des risques résiduels pour savoir s'ils sont faibles et clore le dossier de la recommandation.

nouvelle date de mise en œuvre. Le résultat de ces procédures, et les secteurs comportant des risques majeurs mis en évidence, sont ensuite inclus dans le rapport semestriel du BVG et communiqués au Comité de la vérification et au Conseil municipal. Voir la figure 1 ci-dessous pour un schéma du processus de suivi des recommandations de vérification.

Figure 1 – Processus de suivi des recommandations de vérification



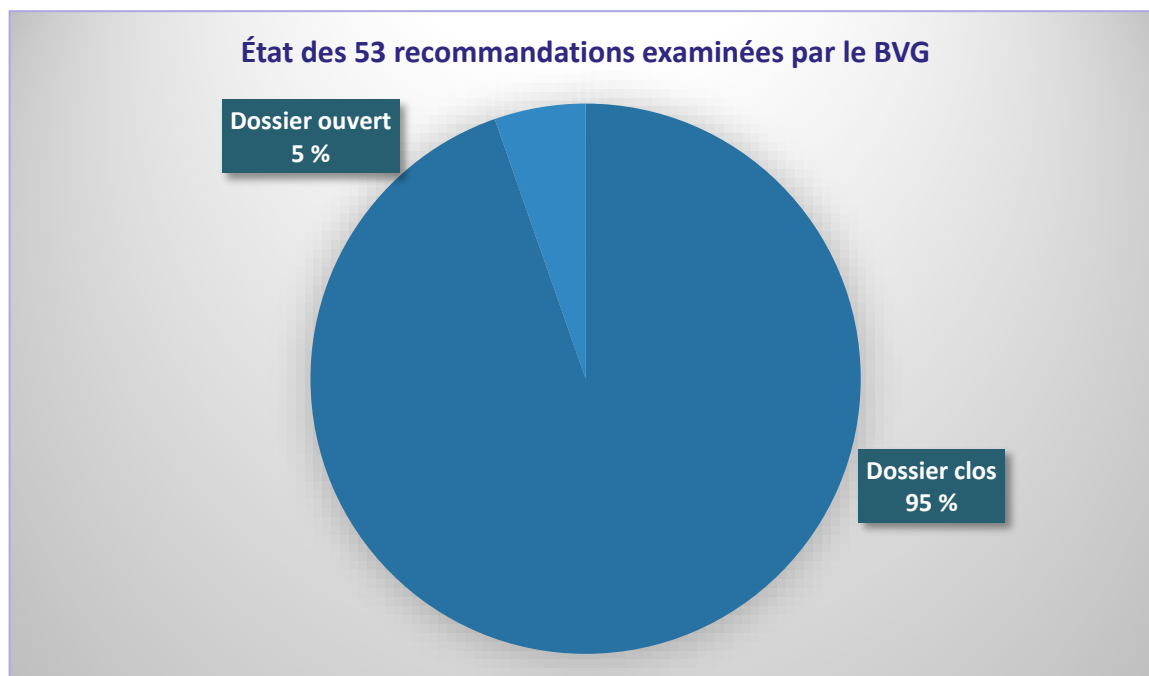
Priorité actuelle

Il y avait un nombre important de recommandations non évaluées nécessitant un examen du BVG lorsque le nouveau processus a été instauré. Nous avons donc décidé de nous concentrer sur celles que la direction disait pleinement mises en œuvre. Nous ferons de même jusqu'à ce qu'il y ait moins de recommandations non évaluées. Cela assurera une affectation efficace et efficiente des ressources du BVG et de la Ville.

Résultats (vérifiés) du BVG

La figure 2 ci-dessous montre les résultats du travail effectué par le BVG depuis le dernier rapport au Comité de la vérification, en avril 2021. Le BVG a examiné 53 recommandations durant cette période. Le dossier de 50 (95 %) d'entre elles était clos³, et celui des trois autres (5 %) était encore ouvert⁴, donc elles doivent continuer à faire l'objet d'un suivi par le BVG.

Figure 2 – État des 53 recommandations examinées par le BVG



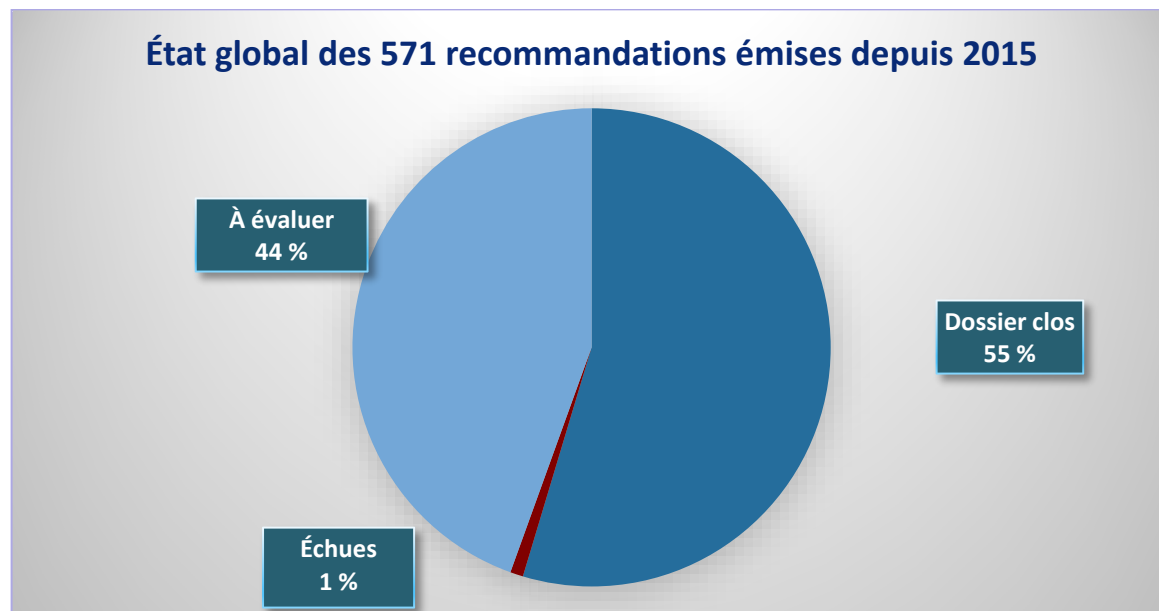
Vue d'ensemble

La figure 3 illustre les résultats globaux pour les **571** recommandations émises depuis 2015. Ces recommandations comprennent celles évaluées dans le cadre du présent rapport, celles des rapports de suivi précédents et celles dont l'évaluation reste à faire.

³ Les recommandations dont le dossier est clos peuvent inclure celles pleinement mises en œuvre par la direction et celles qui ne le sont pas encore si le risque résiduel est jugé faible et qu'aucun autre suivi n'est requis du BVG.

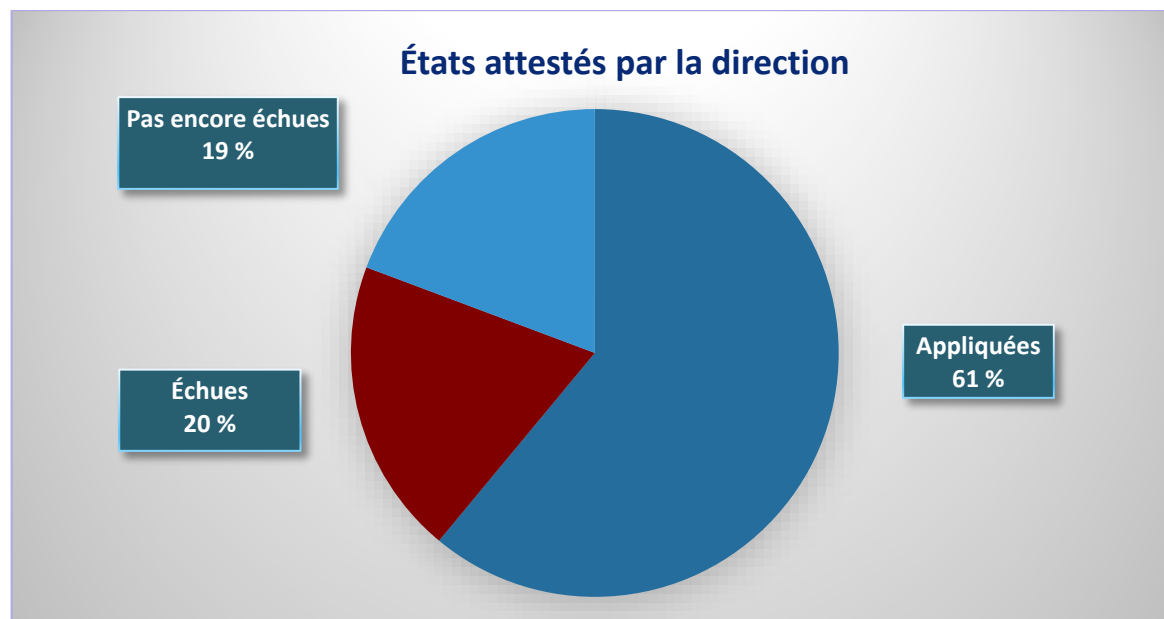
⁴ Les recommandations dont le dossier est ouvert sont celles examinées par le BVG qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre et qui nécessitent un autre suivi du BVG.

Figure 3 – État global des 571 recommandations émises depuis 2015



La direction indique que les états des 254 recommandations (44 %) à évaluer par le BVG au 30 juin 2021 étaient les suivants : 61 % (155) appliquées; 20 % (50) échues; 19 % (49) pas encore échues. Prenez note que ces résultats ne sont pas vérifiés. Voir la figure 4 ci-dessous pour en savoir plus.

Figure 4 – États attestés par la direction (pas encore vérifiés par le BVG)



Secteurs comportant des risques majeurs

Depuis notre dernier rapport au Comité de la vérification (avril 2021), il n’y a d’après nous aucun secteur comportant des risques majeurs qui nécessite une plus grande attention du Comité. Toutefois, en raison des priorités supplémentaires attribuables à la pandémie, les recommandations formulées dans les vérifications ci-dessous accusent un retard et ne peuvent pas être rapidement mises en œuvre selon les échéanciers convenus (voir la figure 5). Nous les surveillons de près.

Figure 5 – Recommandations en observation

Vérification	Nombre de recommandations formulées	Nombre de recommandations appliquées, selon la direction	Nombre de recommandations échues
Sécurité municipale (2019)	17	10	7
DGTPE – Gestion des contrats (2019)	7	0	7
Approvisionnement – Étape 2 du projet de train léger (2019)	5	1	4

Conclusion

Les vérifications visent à améliorer les pratiques de gestion, à augmenter l’efficacité opérationnelle, à cibler les économies potentielles et à résoudre plusieurs problèmes. Le suivi permet d’évaluer les progrès accomplis par la direction dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de vérification. L’objet du présent rapport n’est pas d’évaluer chacune des recommandations, mais plutôt de donner une idée générale des progrès accomplis en réponse aux recommandations de l’ensemble des vérifications. D’après les procédures de suivi appliquées par le BVG et l’attestation, par la direction, des progrès accomplis jusqu’à présent, nous croyons que dans l’ensemble, depuis la publication de notre dernier rapport, la direction a progressé dans une mesure acceptable. Nous continuerons de travailler avec elle et d’évaluer les recommandations qu’elle dit mises en œuvre pour broser le portrait évolutif des recommandations non appliquées.

Notre prochain rapport semestriel sera présenté au Comité de la vérification et au Conseil au printemps 2022.